

Introduction

Échanger en Méditerranée : la recherche d'un terrain d'entente

Gwladys BERNARD

Vendre, acheter, transporter, stocker, établir un contrat, écrire une lettre, mettre en gage, prêter de l'argent, changer de la monnaie, vendre à crédit, contrôler, laisser passer les marchandises, fixer des tarifs, prélever des droits de douane... telles sont quelques-unes des activités qui sont réunies dans cette expression d'échanger en Méditerranée durant l'Antiquité. Si, comme le rappelait A. Tchernia, pour les Romains le commerce est, en principe et *a priori*, abominable, nombreux sont ceux qui s'y livrent sans encourir aucune déchéance¹. Le commerce en Méditerranée réunit des acteurs aux origines multiples, qui établissent une « grammaire » commune pour échanger des biens et mener à terme une transaction fructueuse pour l'ensemble des parties. En effet, échanger implique une sortie, au moins partielle et temporaire, de son propre territoire pour trouver un terrain d'échange commun aux différents acteurs. S'exprimer et libeller un contrat dans une langue commune, se conformer aux mêmes normes et adopter les mêmes pratiques permet d'échanger des biens dans une Méditerranée qui, du VI^e siècle au I^{er} siècle av. J.-C., ne vit pas dans un espace politique partagé. Si l'Empire romain met au point par la suite des structures juridiques communes, si l'usage du latin ou du grec se généralise autour de la Méditerranée, le commerce reste une activité de droit privé. L'échange commercial met en contact des acteurs et des réseaux particuliers, qui sont connus de Rome, qui exercent parfois des responsabilités politiques tout en restant des acteurs autonomes même dans le commerce annonaire, qui n'est pas un commerce « nationalisé », mais régulé par le pouvoir impérial.

Cet ouvrage vise à pallier un certain manque historiographique : si abondent les travaux sur la place et la nature du marché dans l'économie antique, sur le poids économique de l'esclavage, sur la question des avancées

1. TCHERNIA A., *Les Romains et le commerce*, Naples, Centre Jean Bérard ; Aix-en-Provence, Centre Camille Jullian, 2011.

techniques ou celle des circulations de marchandises², les conditions en elles-mêmes de l'acte d'échange restent assez peu vues. Qu'il s'agisse des places d'échanges d'Hispanie, d'Égypte ou de Numidie, des questions simples, en apparence, comme la langue dans laquelle se faisait et était libellée la transaction, le droit en vigueur dans le lieu où elle prend place ainsi que les acteurs réels de la transaction commerciale – le propriétaire, l'acheteur, les marchands et négociants, l'autorité normative et les témoins – se trouvaient assez peu souvent posées, en tout cas presque jamais réunies. Comment pratiquement s'opérait cet acte de l'achat, du don et du contre-don, c'est-à-dire : suivant quelles normes, en empruntant quelle(s) langue(s) et en permettant d'unir quels acteurs ? Ce sont ces trois questions des conditions de l'échange qui ont réuni les participants à cet ouvrage dans cette quête commune du dispositif ou de la « grammaire » de l'échange, du terrain d'entente qui permettra l'existence d'une transaction commerciale.

Les activités de production d'une cité dans l'Antiquité sont intimement liées à la terre qui les produit, au territoire, à la *chôra* en grec, à l'*ager* en latin. En français, le territoire évoque d'abord une appropriation d'un espace par une autorité dans un but précis. Cet aspect, souvent belliqueux, se retrouve d'ailleurs dans l'étymologie – bien sûr imaginaire – du terme « territoire » chez les auteurs gromatiques. Selon Siculus Flaccus³, le terme viendrait du participe passé *territi* et désignerait le lieu d'où les ennemis, terrifiés, ont été repoussés. En histoire, l'étude des territoires implique l'analyse de l'autorité qui les a conçus ou qui s'en proclame propriétaire, ainsi qu'une exploration des productions tirées de ce territoire : le blé et les céréales, l'huile, la vigne, les produits miniers... Si l'on ne considère que cette dimension d'appropriation et de défense d'un espace donné, l'échange commercial ne trouve pas d'espace nécessaire à sa réalisation : entre la sanctuarisation d'un territoire économique destiné à la survie d'une cité et l'ouverture inhérente à la notion de partage, les activités de l'échange sont donc ces charnières permettant le contact et le transfert de biens entre des acteurs distincts. Ces charnières peuvent être des espaces physiques délimités et matérialisés dans l'espace : un port, un guichet de douane⁴, un marché, une boutique, des entrepôts, sont des lieux qui appartiennent à une autorité donnée et qui servent spécifiquement aux transactions commerciales. Mais ces territoires de l'échange peuvent être également immatériels, et désigner en ce sens le « dispositif » au sens foucauldien du terme, les séries de procédures linguis-

2. Sur toutes ces questions, l'historiographie est abondante : voir en premier lieu deux ouvrages synthétiques récents ainsi que leurs bibliographies : ANDREAU J., *L'économie du monde romain*, Paris, Ellipses, 2010 et APICELLA C., HAACK M.-L. et LEROUXEL F. (éd.), *Les affaires de Monsieur Andreau : économie et société du monde romain*, Bordeaux, Ausonius, coll. « Scripta Antiqua » n° 61, 2014.

3. SICULUS FLACCUS, *De condicionibus agrorum*, 101, éd. GUILLAUMIN J.-Y., Paris, CUF, 2010.

4. Le terme désignant les taxes douanières en latin, les *portoria*, venant d'ailleurs du terme de *portus*, le port ; le percepteur des douanes est désigné comme celui qui *in portu dat operas* dans CICÉRON, *Verr.* 2, 171.

tiques et juridiques qui encadrent la transaction, définissent les acteurs et fixent les règles entre acheteur et vendeur. L'échange commercial nécessite d'abord un terrain d'entente commun, et c'est précisément ce terrain d'entente que cet ouvrage vise à explorer, ces pratiques linguistiques et culturelles, ces normes communes qui permettent aux acteurs de réaliser un échange. L'un des territoires qui symbolise le mieux cette charnière, ce terrain d'entente est bien sûr l'espace du port. Les différents usages de *portus* en latin traduisent cette tension entre l'appropriation inhérente à la notion de territoire et l'ouverture indispensable aux échanges. Si le *portus* désigne d'abord la zone ouverte de contact, l'espace du littoral ou de la rive consacré au débarquement des marchandises, il peut être employé aussi au sens figuré par le même auteur, à savoir Cicéron, comme synonyme de refuge, d'abri, de zone protégée⁵.

L'historiographie concernant l'histoire économique antique est ample en France et a suscité des travaux récents considérables. Pour ce qui est de l'histoire grecque, les ouvrages de « l'école de Bordeaux » font date, autour de Raymond Descat ou Alain Bresson, qui ont exploré en détail l'économie des cités grecques à diverses périodes⁶. Pour l'histoire romaine, les ouvrages déjà cités d'André Tchernia ou de Jean Andreau offrent de brillantes synthèses sur le commerce, la production et la distribution des principaux biens de consommation à la fin de la République et sous l'Empire⁷. Les apports de ces travaux sont indéniables et fondamentaux. Les questions qui ont attiré le plus ces chercheurs sont d'abord des questions d'économie substantive, c'est-à-dire des questions de production, de circulation et de consommation des biens matériels. L'analyse de l'échange commercial, cette activité intermédiaire indispensable entre production et consommation, reste toutefois souvent limitée dans ces réflexions économiques générales, comme le souligne A. Tchernia dans sa synthèse récente sur le commerce romain.

Une autre interrogation majeure qui parcourt ces travaux est d'ordre formelle, puisqu'il s'agit du débat classique entre tenants du primitivisme et du modernisme, quels que soient les noms dont se sont parés les deux principaux courants de cette controverse au cours des siècles. La nature et la définition du marché sont au cœur des travaux contemporains afin de déterminer si oui ou non l'économie antique, ou les économies antiques,

5. *Portus* comme ouverture et appareillage, notamment CICÉRON, *Mur.*, 4 et *portus* comme refuge: CICÉRON, *Fam.*, 7, 30, 2 et *Caecin.*, 100.

6. Voir notamment DESCAT R. (éd.), *Approches de l'économie hellénistique*, Saint-Bertrand-de-Comminges, Musée archéologique, 2006 et la première partie des hommages qui ont été consacrés à Raymond Descat: KONUK K. (éd.), *Stephanèphoros. De l'économie antique à l'Asie Mineure. Hommages à Raymond Descat*, Bordeaux, Ausonius Éditions, coll. « Mémoires », n° 28, 2012. Voir aussi BRESSON A., *La cité marchande*, Bordeaux, Ausonius, coll. « Scripta Antiqua », n° 2, Paris, De Boccard, 2000, ainsi que BRESSON A., ROUILLARD P. (dir.), *L'Emporion*, Bordeaux, Ausonius, Paris, De Boccard, 1993.

7. TCHERNIA A., *Les Romains et le commerce*, *op. cit.* et ANDREAU J., *L'économie du monde romain*, *op. cit.*

peuvent être considérées comme des économies de marché⁸. Les interrogations corollaires, comme les volumes des échanges commerciaux, le rôle de la monnaie, les crises économiques dans l'Antiquité, le rendement technique, ou la nature du travail (l'intérêt de l'esclavage et de son poids dans l'économie antique) ont été particulièrement étudiées dans ce cadre, afin de déterminer le degré de modernité des économies antiques et de tester la validité des théories et notions modernes à l'épreuve des sources anciennes. Si ces démarches et ces questions sont fondamentales, elles semblent parfois lointaines pour des chercheurs qui essaient modestement, en partant des documents, de comprendre le sens d'un plomb roulé écrit dans plusieurs langues étrangères, de retracer la prosopographie d'une famille de sénateurs africains impliqués dans le commerce avec l'Italie, de déchiffrer un papyrus ayant trait à la vente d'esclaves ou aux transferts de marchandises sur les ports du Nil.

Pour comprendre qui commerce, dans quelle langue et selon quelles lois, l'archéologie seule, quoique indispensable, n'est pas forcément d'un secours beaucoup plus évident : la focale sera là réglée sur les flux de circulation, l'importance des productions ou les structures matérielles consacrées aux échanges. Si l'étude approfondie d'entrepôts romains, de structures portuaires ou les décomptes minutieux de formes amphoriques sont précieuses pour comprendre la substance même des échanges économiques, les renseignements glanés sur les conditions des transactions sont en général minces, ce qui est compréhensible en vue des corpus documentaires considérés : une amphore anépigraphie, même parfaitement analysée, peut difficilement fournir des relations sur la langue et la nature du contrat qui ont servi à sa vente.

Les acteurs, les pratiques et les normes de l'échange se situent donc dans un relatif angle mort de la recherche : si ponctuellement, certains ouvrages viennent éclairer une norme, une langue, permettent de discerner un producteur ou un intermédiaire, les conditions de l'échange apparaissent rarement, non pas parce qu'elles seraient impossibles à déterminer, mais parce qu'elles font peu fréquemment l'objet précis d'un questionnement propre. Certains travaux ont toutefois montré la voie. En plus des œuvres de référence déjà citées, des réflexions collectives, notamment celles menées à la fin des années 1990 sur les choix économiques et les mentalités romaines⁹, qui visent à comprendre comment les décisions économiques et les choix privés pouvaient s'opérer, ont inspiré cette recherche, moins au niveau des thèmes en eux-mêmes que de la méthode.

8. Sur ce débat, voir l'introduction éclairante de l'ouvrage d'ANDREAU J., *L'économie du monde romain*, *op. cit.*

9. ANDREAU J., FRANCE J. et PITTIA S. (dir.), *Mentalités et choix économiques des Romains*, Bordeaux, Ausonius, coll. « Scripta Antiqua » 7, Paris, De Boccard, 2004.

En effet, deux exigences méthodologiques se sont dégagées assez rapidement :

- d’abord la nécessité de revenir aux documents sources : une bonne part des querelles qui semblent aujourd’hui ouvertes en histoire économique et qui apparaissent désormais byzantines aux yeux des profanes, proviennent d’une utilisation surabondante de concepts de l’économie actuelle, et de leur application ou tentatives d’application aux économies anciennes. Pour éviter cet écueil, seul le recours rigoureux et critique aux sources, en évitant de trop recourir à des notions complètement absentes du vocabulaire et des mentalités anciennes, permet de se tenir hors du champ d’affrontements entre catégories, qui apparaît vite comme une aporie ;

- la deuxième exigence méthodologique est de garder une large focale diachronique et géographique, sans considérer uniquement un seul type de documents issus d’un unique point de la Méditerranée. Là aussi, cette exigence de croisement des types de sources est élémentaire, mais elle est pleinement justifiée à la fois par la multiplicité des acteurs engagés, comme par l’ambivalence fondamentale du commerce pour les sociétés anciennes. La multiplicité des acteurs impliqués dans les échanges, ainsi que le large spectre chronologique couvert par des sources parcelaires, obligent à opérer une série de « sondages » localisés dans un vaste champ, celui de la Méditerranée du VI^e siècle av. au III^e siècle apr. J.-C. En outre, la perception du commerce dans l’Antiquité oblige à ne pas se limiter aux seules sources littéraires, plus nombreuses et plus immédiates d’accès, mais aussi beaucoup plus biaisées. Le commerce est une activité assez largement réprouvée dans les représentations collectives traditionnelles, qui sont véhiculées par les sources littéraires et qui restent sensibles également dans les interdits juridiques ; cependant, les documents de la pratique montrent que cette activité est largement pratiquée y compris et surtout par l’aristocratie foncière. Omettre ou surévaluer un type de documents aboutirait donc à des contresens fâcheux. Ne pas se limiter non plus à une zone géographique, mais au contraire évoquer des contextes locaux et matériels différents permet de prendre en considération toute la palette possible des conditions et voir s’il est possible de pallier certaines absences documentaires.

Les spécificités inhérentes à certaines situations géographiques seront prises en considération : l’Égypte, de par son héritage lagide et sa riche documentation, présente certes un certain nombre de caractéristiques qui lui sont propres, mais elle est aussi une partie prenante du commerce méditerranéen qui entretient des liens étroits avec le reste de la Mer Intérieure, et à ce titre, elle figure en bonne place dans notre réflexion. Nous veillerons à ne pas verser dans le catalogue de lieux d’échange présentés sans lien et hors de tout contexte, mais nous effectuerons plutôt une série de sondages dans les parties du bassin méditerranéen qui offrent la

documentation, soit littéraire soit archéologique, la plus riche et la plus pertinente pour notre étude.

Acteurs, normes et pratiques : organisation de la réflexion

Échanger est une activité qui se pratique entre des acteurs mis en contact par des besoins différents : un individu recourra à un autre pour demander un droit ou un service, pour acheter un bien ou travail ; ces deux individus, acheteur et vendeur, pourront recourir à une autorité tierce pour autoriser ou certifier l'échange, ou à des capitaux extérieurs pour le financer. Les acteurs des échanges ont donc par nature des besoins différents, mais ils vont pouvoir se rencontrer sur un terrain d'entente commun. Cette réflexion s'intéresse à la fois aux statuts divers de ces acteurs, notamment aux professionnels de l'échange que sont les hommes d'affaires et les marchands, mais également et surtout aux « terrains d'entente » qui permettent à ces divers acteurs d'entrer en contact et d'arriver à échanger. Ces terrains d'entente peuvent être des territoires matériels, comme des ports, et à l'intérieur de ces ports, des quais, des criées, des entrepôts, des bureaux de douane, des boutiques, autant de territoires qui mettent physiquement en présence les acteurs de l'échange. Ces terrains d'entente peuvent également être immatériels : des moyens de communication similaires ou des langues partagées, des médias comme des lettres, des billets, des documents de transport, peuvent être un moyen d'échanger sans se retrouver physiquement présents dans le même lieu. Le droit peut également être un de ces terrains d'entente : la reconnaissance d'une même autorité normative, l'adoption d'une réglementation commune sont autant de sphères qui unissent des acteurs et des besoins divers.

Ces acteurs, ces normes, ces pratiques linguistiques sont autant d'éléments qui interagissent dans ces terrains d'entente communs : les lettres, les alphabets, les langues adoptées dépendent étroitement des cultures en présence, donc des acteurs eux-mêmes ; les pratiques juridiques sont également choisies en fonction des acteurs privés et publics qui interviennent dans l'échange. Mais les différents acteurs de l'échange vont également composer avec des pratiques linguistiques ou culturelles, des normes juridiques pré-existantes et quelquefois intangibles. Les normes vont faire évoluer les pratiques d'échange, et inversement les pratiques vont également faire bouger le droit, par les apports de la jurisprudence. Les pratiques culturelles, les normes, les acteurs constituent autant d'accès, autant d'entrées à la réflexion sur ces territoires et terrains d'entente de l'échange. Puisqu'aucune prééminence n'est aisément visible, les acteurs constituent la première voie empruntée dans cette réflexion sur l'échange.

Les deux premiers articles forment un diptyque autour des *negotiatores* et *mercatores* romains : ces deux termes ont longtemps été traduits de façon

impropre par « négociants » et « commerçants », alors qu'en réalité, ils ne désignent pas des métiers précis, mais des hommes d'affaires aux activités très variées situées, au départ, loin de l'Italie. Tandis que l'article de Jean Andreau se concentre sur le concept de *negotiatores* et les problèmes de définition qu'il abrite à l'époque républicaine, la contribution de Michel Christol s'intéresse aux *mercatores* de l'annone de l'huile à l'époque impériale et aux pratiques particulières et aux acteurs d'un commerce privé régulé par l'État, sans être imposé ni entièrement contrôlé par lui.

Cette vaste réflexion sur l'annone permet de faire le lien entre la question des acteurs et celle des normes de l'échange, explorées par les contributions de Béatrice Le Teuff et Lucia Rossi sur la documentation égyptienne. L'un des moyens d'affirmer son pouvoir sur une activité est d'imposer une norme législative, pour encadrer les échanges et en tirer profit, sans bien sûr les étrangler fiscalement ou administrativement. Mais si ce cadre juridique accompagne une démonstration de propriété de la part d'une autorité impériale ou civique, il va également aider à définir les échanges et les conditions dans lesquelles la transaction se pratique. L'un des objectifs de ces normes est d'éviter les fraudes et les escroqueries qui pourraient léser un citoyen au cours d'un achat. Les règles édictées encadrent l'échange afin d'éviter les fraudes et de limiter les recours en justice potentiels : certaines procédures normatives viseraient peut-être à dédouaner les autorités de toute mise en cause judiciaire, afin de renvoyer les parties en présence à leur responsabilité pénale, d'autres visent à autoriser ou non certains échanges. Le second objectif de ces normes qui encadrent les échanges est d'en tirer des ressources par un système de taxes : laisser passer ou retenir des biens dans des ports est un moyen de réguler comme de taxer les marchandises ou les voyageurs. Délivrer moyennant un droit des laissez-passer, des « billets » pour emprunter des voies fluviales ou terrestres est un moyen pour une administration d'augmenter ses ressources et de financer ces dépenses de contrôle et de garde. Pour l'historien contemporain, l'étude de cette documentation permet de retracer des circuits d'échanges et de voir apparaître des acteurs publics ou privés.

Les règles administratives et fiscales vont d'autre part amener une certaine transformation matérielle des territoires, bien souvent imperceptible aujourd'hui mais qu'il faut nécessairement restituer : qui dit droits de douane ou contrôle routier implique en effet un certain nombre de structures, de parcours et de dispositifs au sol pour obliger au respect de la norme et permettre le calcul du prix de la taxe. Les acteurs chargés du respect des lois et de leur application seront également étudiés : quels sont les fonctionnaires qui doivent veiller à l'application de quelle procédure et quels territoires sont placés sous leur responsabilité ?

Si les normes permettent de relever en filigrane la présence d'une autorité régulatrice des échanges, la question des moyens de communication,

comme les échanges épistolaires, mais aussi des langues et des alphabets utilisés pour conclure des accords commerciaux permet de cerner davantage les acteurs des échanges méditerranéens à diverses échelles. La mer Noire et la Méditerranée orientale, la Méditerranée occidentale, plus précisément le Languedoc, la façade levantine de la péninsule Ibérique et l'Italie représentent des interfaces linguistiques privilégiées et des situations de diglossie ou de bilinguisme essentielles dans cette perspective. Avant l'usage généralisé du latin en Occident ou du grec en Orient, entre le VI^e siècle avant notre ère et la fin de la période républicaine, quels medias, quelles langues, quels alphabets permettaient des contacts entre des acteurs venus d'horizons distincts? Les lettres sur plomb qui circulent largement dès une date précoce en Méditerranée comme le montre l'article de Madalina Dana et qui font parfois état de transactions rédigées en plusieurs langues différentes – le grec, l'ibère ou l'osque – témoignent de l'activité de ces territoires de contacts linguistiques, trois siècles avant l'arrivée de Rome dans ces espaces. Le petit port de Pech Maho, point de rupture de charge entre la mer et l'étang de Berre, a fourni une attestation de transaction commerciale réalisée dans le dernier tiers du V^e siècle: ce plomb ibère, édité il y a 25 ans, est étudié et remis dans le contexte des découvertes récentes par Coline Ruiz Darasse. Quelles sont les langues véhiculaires utilisées et quelle est la portée de la «langue véhiculaire» entre les acteurs de la transaction? Quelles sont la nature et la chronologie des échanges entre les transporteurs, les commerçants, les acheteurs et y a-t-il une autorité certifiant et garantissant ces échanges? L'objet de l'étude de Katherine MacDonald est également d'analyser les pratiques linguistiques multiples dans l'Italie pré-romaine pour dégager les différents acteurs du commerce des produits artisanaux et artistiques: la langue utilisée est en effet à la fois un moyen de trouver un terrain d'entente comme un moyen de représenter sa puissance ou son expertise sur un certain type d'échanges.

Les trois dernières contributions de l'ouvrage représentent une plongée dans l'univers de grands ports méditerranéens, ces «territoires de l'échange» au sens propre, ces plaques tournantes du commerce à la fin de la République et sous le Haut-Empire à l'échelle œcuménique, c'est-à-dire à l'échelle «mondiale», à l'aune de l'Antiquité. Dans cette perspective, Maria-Luisa Bonsangue étudie de façon multiscalaire le fonctionnement du port de Narbonne, ce point de rupture de charge entre la Méditerranée et «l'isthme gaulois», ce lieu de passage, de stockage et d'échange essentiel sur la route entre Rome et la péninsule Ibérique. Anne-Florence Baroni et Hélène Rougier se consacrent à l'analyse, à travers l'épigraphie italienne et africaine, d'un réseau actif autour d'Ostie, les fameux «Africains d'Ostie». Les inscriptions révèlent en effet les relations commerciales intenses entre l'Afrique et les ports annonaires de Rome, Ostie et Pouzzoles, et permettent de déterminer le niveau d'implication des Africains dans l'organisation de

l'annonce et l'acheminement des denrées : les réseaux politiques et sociaux sont-ils ou non mis au service des intérêts commerciaux ? Également ancrée en Italie, la deuxième contribution de Lucia Rossi s'intéresse plus précisément à l'organisation du stockage et de la commercialisation des denrées à Pouzzoles, en analysant la chronologie, la localisation et le fonctionnement des *horraria* et des *granaria* dans l'*emporion*. Comment peut-on identifier et comprendre les différentes fonctions de ces bâtiments dans le port annonaire de Pouzzoles ? Stocker dans l'Antiquité ne répond pas seulement à des exigences pragmatiques et temporaires ; stocker est un outil bancaire de mise en gage et de garantie des prêts d'argent, comme un outil de contrôle des prix des matières premières : posséder et réguler le stockage du port annonaire de Pouzzoles, c'est détenir des clés essentielles dans l'approvisionnement de la ville de Rome.

Pour cerner l'activité d'échanger dans la Méditerranée antique, cet ouvrage est centré sur trois questions principales : qui échange, en quelle(s) langue(s) et suivant quelles lois ? L'analyse de ce dispositif, de cette grammaire des échanges permettra de délimiter des terrains d'entente et de contact entre des acteurs aux statuts et aux intérêts distincts : comment sortir de son territoire, de son espace approprié, pour aller vers l'autre, un autre perçu non comme un adversaire, mais comme un partenaire ?

Cet ouvrage se veut en lui-même un terrain d'échanges entre des spécialistes de domaines divers, qui n'ont que peu fréquemment l'occasion de se rencontrer : la confrontation des méthodes et des résultats des linguistes, papyrologues et épigraphistes peut permettre d'avancer sur des dossiers jusque-là considérés comme des impasses, sur des documents fragmentaires, peu nombreux ou au contraire jamais étudiés de façon sérieuse. Le point de départ repose sur le document, qu'il s'agisse d'inscriptions, de lettres sur plomb ou de papyrus : quels que soient les espaces ou les époques considérés, la même démarche analytique fondée sur les sources de la pratique permet d'établir une grammaire commune entre des spécialistes venus de champs très différents.